



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2022

N° B01_12_2022_17 - Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Deux-Sèvres (CIDFF 79) - Attribution d'une subvention (annexe)

Annexe(s) :

- *Contrat d'engagement républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	21	5	26	4

Pour : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le un décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne - Site des Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GUERY Patrice (pouvoir donné à PICHON Gilles), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), PICARD Marylène (pouvoir donné à CHOURELLÉ Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CAQUINEAU Emmanuel, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, THELLIER Odile

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Deux-Sèvres (CIDFF 79) - Attribution d'une subvention (annexe)

Annexe(s) :

- *Contrat d'engagement républicain*

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont

reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association CIDFF 79 (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Deux-Sèvres) a sollicité la communauté de communes le 30/09/2022 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 600 €.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF des Deux-Sèvres - a pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une association départementale qui a donc vocation à intervenir sur tout le territoire.

Le Contrat Local de Santé du Haut Val de Sèvres et du Mellois en Poitou fait le constat de l'isolement de la population du fait des problématiques de mobilité. Il est également fait mention d'une population en difficulté pour accéder à ses droits du fait d'un manque d'acteurs de proximité ainsi que d'une certaine précarité. L'axe 6 du Contrat Local de Santé « Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes vulnérables » prévoit de renforcer la lutte contre l'isolement et l'accès aux droits. Dans ce cadre, l'action de proximité du CIDFF apparaît pertinente sur un territoire rural à l'habitat dispersé en dehors des chefs-lieux de canton. En effet, l'une des missions de l'association est justement de garantir un accès au droit égal pour toute personne quelle que soit sa situation géographique ou financière, l'information étant délivrée gratuitement.

Le projet consiste dans le déploiement d'une implantation d'une permanence d'accompagnement sur Melle pour le territoire communautaire. Le montant de la subvention demandé est de 600 €. Il est proposé d'accorder ce montant.

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa N°9 : "La décision sur l'attribution de subventions aux associations dans la limite de 23 000 € par association et par an en application du règlement cadre approuvé par délibération du conseil communautaire sous réserve que les crédits soient inscrits au budget" ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de L'État ;

Vu l'avis favorable du COPIL Solidarités qui s'est réuni en date du 09 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Deux-Sèvres (CIDFF 79) d'un montant de 600 € dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET